

SÉANCE DU 9 JANVIER 2015

Ordre du jour : **Urbanisme**
 Forfait assainissement (projet à avancer)
 Mise en place de la M.A.M.
 Bilan des travaux
 Questions diverses

Le vendredi 9 janvier 2015 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Minzier s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Véronique LEGENDRE, Jacques MENU, Cédric ROMAND, Philippe NAVET, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Thierry MERLE, André MORARD, Patrice GAILLARD, Lydie GALL, Laëtitia SEBERT, Anne-Marie BAUDET

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Lydie GALL

Urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

Forfait assainissement (projet à avancer)

Le conseil municipal souhaite que les foyers utilisant l'eau de source et de pluie participent aux frais de traitement de leurs eaux usées, qui sont ainsi rejetées à la station d'épuration.

Après discussions, le conseil propose d'appliquer un forfait de 50 m³, qui équivaut à 35 €, par foyer. La secrétaire vérifiera la compatibilité de cette décision avec le logiciel de facturation.

Mise en place de la M.A.M.

Le projet de la M.A.M. avance, avec une ouverture prévue pour septembre 2015. Elle s'installerait dans deux appartements de l'Écule. Les locataires quitteront leurs appartements pour le mois de mars. Les responsables de la M.A.M. vont demander à la P.M.I. de venir inspecter et valider ces appartements au plus tôt. Suite à la validation de la PMI, le conseil discutera et fixera le prix des loyers.

Bilan des travaux

Trottoirs : il reste quelques points à finaliser avant de réceptionner les travaux.

Résidence du Bourg : les travaux continuent.

Bar à Thym : après passage d'une entreprise d'entretien d'électroménager, il apparaît qu'un frigo, un congélateur et la tour réfrigérante sont usés et irréparables.

Le conseil valide l'achat d'un frigo pour 2 275.60 € HT.

Le nouveau gérant va essayer de se faire attribuer un congélateur par un fournisseur. A suivre.

Le gérant et Monsieur le Maire discuteront pour l'achat de la tour réfrigérante.

Le conseil demandera chaque année le rapport d'entretien des appareils électroménagers au gérant.

Questions diverses

Boucle équestre : Monsieur le Maire rappelle qu'au terme de l'article L 361-1 et suivants du code de l'environnement, le Département de la Haute-Savoie est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) ; et que dans ce cadre, les collectivités locales sont amenées à se prononcer sur l'inscription d'itinéraires traversant leur territoire communal ou intercommunal.

Monsieur le Maire précise :

Qu'il est recommandé d'établir des conventions de passage sur les portions de sentiers traversant des propriétés privées ;

Que l'équipement signalétique et l'aménagement des itinéraires inscrits au P.D.I.P.R. est assuré par le Département de la Haute-Savoie ;

Que l'entretien des itinéraires inscrits au P.D.I.P.R. fera l'objet d'une convention à établir ultérieurement avec le Département de la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable, sur l'ensemble du tracé du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Les extraits de cartes (IGN) concernant les itinéraires situés sur la commune sont annexés à la présente délibération.

- S'engage, en ce qui concerne les chemins ruraux de la commune inscrits au plan :

- à ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan ;

- à préserver leur accessibilité (pas de clôture) ;

- à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée et à en informer le Département ;

- à maintenir la libre circulation des randonneurs ;

- à ne pas goudronner les sentiers inscrits au Plan.

Loyer de la Résidence du Bourg : Monsieur le Maire fait part d'un mail de M. Raymond COURLET concernant le prix des loyers de la Résidence du Bourg :

" La lecture du compte-rendu municipal m'a beaucoup interpellé en ce qui concerne la fixation des prix des futurs loyers de " l'ancienne maison Dubout". Où est passé l'éthique du projet décidé par l'ancienne municipalité ? Pour fixer les prix des loyers vous êtes allés demander conseil à l'architecte de Thonon, en fait vous avez comparé le prix du marché. Le prix du marché c'est justement le contraire de notre volonté de pratiquer des loyers à prix modéré permettant aux Personnes travaillant sur FRANCE de se loger... Pour la commune, il n'y aurait pas de manque à gagner puisque les subventions comblent largement la différence... Et ce doit être, là aussi, le respect de nos engagements. Ce projet avait trois engagements : être exemplaire pour sa performance énergétique, s'inscrire dans le prolongement de l'aménagement du cœur du village et être accessible par des loyers modérés. A mon avis ce dernier point n'est pas respecté ! Nous avons, à l'époque un plan de financement qui le permettait et devrait toujours être d'actualité. Bien cordialement. Raymond COURLET ". Un débat a lieu entre les élus. Thierry MERLE précise qu'il est tout à fait d'accord avec les mots de notre Maire Honoraire. La discussion est rouverte mais le vote ne sera pas modifié.

Déchetterie de la CCVU : Réception d'un mail de la CCVU qui recherche, dans les communes membres, un terrain pour éventuellement délocaliser la déchetterie actuelle. Pas de terrain sur Minzier.

Loyer de l'auberge du Bar à Thym : les travaux de remise en état de l'auberge ayant pris beaucoup de temps et le transfert de licence n'étant effectif qu'après le 20 janvier 2015, Monsieur le Maire propose de démarrer les loyers de l'auberge à compter du 1^{er} février 2015. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Installation de détecteurs de fumée dans les logements communaux : Patrice GAILLARD a demandé des devis à plusieurs sociétés.

Lydie GALL informe le conseil que le centre de loisirs du Triolet va être organisé par la FOL pour les vacances de février et Pâques. Cette fois, les enfants de 3-5 ans seront également accueillis et les inscriptions pourront se faire à la semaine ou pour 3 ou 4 jours.

Les vœux du Maire auront lieu ce vendredi 16 janvier 2015 à 19h30 à la salle des fêtes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.